



COMMUNE DE PORT-LOUIS

COURRIER ARRIVÉ LE:

08 JUIN 2021

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Repositionnement du projet de PAT

Délibération N°PLV 21-05-37

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit mai, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, légalement convoqué le 21 mai 2021, s'est exceptionnellement réuni en séance, à la salle de l'ancienne cantine, au vu du contexte sanitaire COVID 19.
M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

25 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Thierry
Mme ROQUES Yvelise	Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise
M. LAUJIN Dominique	M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique	M. THOMET Olivier
Mme DERBY (ép. VALA) Franciane	M. BOUDHOU Dimitri	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude
Mme MEKEL Alexina	M. EDWIGE Charly	M. MARIE-CLAIRE Jacques
M. TOLA Michel		

4 élus étaient absents excusés :

M. SINNAN-RAGAVA Guy	M. ARTHEIN Victor	Mme BERNARD Marlène
Mme MALBOROUGT Reinette		

3 élus étaient représentés :

- M. SINNAN-RAGAVA Guy représenté par M. CERCI Bernard
- M. ARTHEIN Victor représenté par M. MARIE-CLAIRE
- Mme MALBOROUGT Reinette représentée par M. EDWIGE Charly

Madame Christelle FOUCAN-BARBE, 1ère adjointe au maire, expose :

Le projet de PAT de Port-Louis a été repéré comme le meilleur présenté au titre à l'Appel A Projet du Plan National Alimentaire (PNA). Afin de lui garantir un maximum de chance de réalisation, la DEAL a proposé à la commune de garantir sa sélection en le repositionnant sur un appel à projet local au titre duquel il n'y a pas de mise en concurrence nationale. Nous devons donc modifier notre précédente délibération prise lors du dernier conseil.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° PLV 21-04-33 relative à la réponse à l'AAP PNA 2021 ;

Considérant le projet complémentaire du projet intercommunal et le coût global pour la phase pré-opérationnelle ;

Considérant la proposition de la DEAL ;

Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents :

Article 1 : D'autoriser la soumission du projet PAT Port-Louis au titre de l'appel à projet France Relance local ;

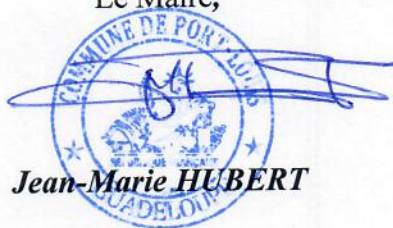
Article 2 : De Valider le plan de financement suivant :

○ Commune :	16 500 €
○ Etat (France Relance 2021) :	49 500 €
TOTAL :	66 000 €

Article 3 : De donner mandat au Maire pour signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 28 mai 2021

Le Maire,



Publiée le : 28/5/2021

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.